



court, à moyen et à long terme, les capacités de réaction rapide dont elle a besoin pour répondre rapidement et efficacement aux situations de crise.

Un principe directeur du rapport est celui qui vise à assurer une « volonté commune », c'est-à-dire que les États membres et le secrétaire général de l'ONU poursuivent les mêmes objectifs lorsqu'ils prennent des décisions sur des opérations de paix, et que ce but commun débouche sur une « cohérence des efforts » concertés sur le terrain entre tous les éléments constitutifs — militaire et civil, gouvernemental et non gouvernemental — des opérations de paix. Le rapport met tout particulièrement l'accent sur l'aspect multidimensionnel, vu la complexité croissante des récentes opérations de paix et la nécessité d'une coopération étroite entre tous les éléments placés sous l'autorité de l'ONU.

Le « Concept des groupes d'avant-garde » constitue l'idée dominante du rapport. En vertu de ce concept, l'ONU pourrait constituer, avec la collaboration des États membres, une force multifonctions d'au plus 5 000 membres militaires et civils et la déployer rapidement sous le contrôle d'un état-major opérationnel, sur l'autorisation du Conseil de sécurité. L'état-major opérationnel, une nouvelle entité venant combler une lacune du système onusien actuel, serait chargé de la planification et des préparatifs avancés qui sont essentiels pour assurer l'efficacité d'une réaction rapide. Ce concept souligne l'importance de modifier sensiblement le mode d'opération de l'ONU et les rapports avec les pays fournisseurs de troupes, lesquels mettraient à la disposition de l'ONU les forces entraînées et équipées jugées essentielles à une réaction rapide. Ces forces seraient fournies dans le cadre d'arrangements renforcés relatifs aux forces en attente que le Secrétariat conclurait avec les États membres offrant du personnel pour des opérations de paix. Le rapport contient des recommandations visant à améliorer la formation, à renforcer l'efficacité des systèmes de logistique et de transport, et à mieux soutenir les efforts de planification de l'ensemble du système onusien.

Un certain nombre d'autres réformes sont aussi proposées à court et à moyen terme. Au niveau politique, il est crucial de corriger les lacunes des systèmes financier et administratif de l'ONU, et d'élaborer de nouvelles procédures financières permettant de déléguer les pouvoirs financiers aux paliers de responsabilité appropriés. Il est aussi important de réévaluer la question de la consultation entre le Secrétariat de l'ONU, les membres du Conseil de sécurité et les États membres de l'ONU. De meilleurs systèmes — et de nouvelles institutions — doivent être mis en place pour que les fournisseurs de troupes continuent à offrir des forces compétentes à l'ONU. De même, il faut trouver des moyens d'améliorer la qualité des conseils militaires et de s'assurer que les considérations militaires soient prises en compte lorsque le Conseil de sécurité étudie la manière de répondre à une situation de crise. Pour ce qui concerne le Secrétariat de l'ONU (même si le secrétaire général a beaucoup accompli dans les deux ou trois dernières années), il faudrait envisager des mesures additionnelles — par exemple de meilleurs systèmes d'alerte rapide — liées à la planification d'urgence et à l'action politique, ainsi qu'un renforcement du Système d'arrangements relatifs aux forces en attente de l'ONU — qui serait essentiel au Concept des groupes d'avant-garde.

Le rapport contient 21 recommandations à court et à moyen terme coférence. Aucune ne suppose de changements à la Charte de l'ONU, la réforme de la Charte n'étant pas nécessaire pour la conduite des opérations de paix. Certaines